



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 octobre 2024 à 20h et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

Mme Nicole Caron
M. Yves Gagnon
M. Yvon Therrien

M. Étienne Hudon-Gagnon
M. Marco Scrosati
Mme Lucie Coderre

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE 12 OCTOBRE 2024

.....
France Lavertu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Le 7 octobre 2024

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 octobre 2024 à 20h et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR **7 OCTOBRE 2024**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
Période de questions
4. Incendie
 - a) GPI : contrat prévention incendie
5. Voirie
 - a) Demande de paiement travaux réseau routier 2024
6. Loisirs
 - a) Réseau biblio : cotisation 2025
7. PG Solutions - contrat d'entretien et de soutien système comptable et autres
8. Mandat attestation assainissement des eaux usées
9. Renouvellement entente Croix Rouge
10. Dépôt visite de reconnaissance barrage
11. Acceptation de notification par moyen technologie
12. Adoption d'une nouvelle politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement
13. Mise à jour sans changement de la politique de confidentialité et protection des renseignements
14. Dépôt rapport budgétaire (état comparatif)
15. Période de questions
16. Comptes
17. Correspondance
18. Varia (ajout)
 - a) Séance d'informations – projet de construction bâtiment multifonctionnel et communautaire
 - b) Séance extraordinaire pour règlement d'emprunt

2024-10-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant deux points à varia : séance d'informations – projet de construction bâtiment multifonctionnel et communautaire et séance extraordinaire pour règlement d'emprunt.

ADOPTION : 6 POUR

2024-10-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre, et résolu que le procès-verbal du 9 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Une mention concernant une lumière de rue défectueuse au coin de la rue Dostie et ch. Saint-Pierre.

INCENDIE

2024-10-03 PRÉVENTION INCENDIE AVEC LE GROUPE GPI

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque exige un volet prévention sur tout le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention depuis l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre le travail de prévention avec cette firme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien **et résolu d'allouer le contrat et le mandat** pour 2025 et 2026 aux services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention pour répondre aux normes du schéma incendie (ancien ou nouveau).

QUE l'offre s'élève à maximum de 14 650\$ pour l'année 2025 et 2026 en fonction de l'adoption ou non du nouveau schéma (proposition de GPI 30 septembre 2024). ;

QUE le paiement soit fait en deux versements par année et le dernier selon l'avancement des travaux.

ADOPTION : 6 POUR

VOIRIE

2024-10-04 DEMANDE DE PAIEMENT SUBVENTION L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2024

DOSSIER DFD38234-42100-(5) -20240424-013

- **Volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Richmond**

Chemin Grande-Ligne, Lacroix et Rang 8

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Claude a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Claude approuve les dépenses d'un montant de 51 390\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE les équipements municipaux et le salaire des employés font partie de la contribution de la municipalité et ce non comptabilisé au montant.

ADOPTION : 6 POUR

LOISIRS ET CULTURE

2024-10-05 BIBLIOTHÈQUE IRÈNE DUCLOS - RENOUELEMENT BIBLIO RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE les membres du réseau Biblio de l'Estrie ont adopté la cotisation annuelle à 4,15\$ par citoyen pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron résolu de renouveler l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 4,15\$ par habitant pour l'année 2024, environ 5 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2024-10-06 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN PG SOLUTIONS

Il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

De renouveler le contrat de service avec PG SOLUTIONS pour une exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels, contrat d'entretien et soutien annuel (cesa)

Que ce contrat est au coût de 6 082\$ plus taxes pour une période d'un an.

ADOPTION : 6 POUR

2024-10-06 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES PRÉAVIS DES ATTESTATIONS ASSAINISSEMENT MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la délivrance des attestations d'assainissement municipales, un projet d'attestation d'assainissement municipal (Préavis) a été délivré à votre Municipalité dans le but de déterminer les conditions, les restrictions et les interdictions applicables à l'exploitation des ouvrages

d'assainissement en date du 26 septembre 2024, réf: 7315-05-01-3553002, 402398554 ;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants :

1. Un projet d'attestation d'assainissement municipale (incluant les parties I à VII et annexes)
2. Une lettre d'accompagnement présentant les principales informations liées au projet d'attestation d'assainissement incluant les pièces jointes suivantes afin de vous aider dans la réalisation des programmes correcteurs établis à la partie VI de ce projet :
 - a. Une fiche pour le calcul des apports industriels;
 - b. Une fiche concernant le schéma de procédé;
 - c. Une fiche concernant le schéma de d'écoulement;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aquatech a soumis une proposition pour l'assistance technique sur les préavis, projet 531 861, et qu'il est requis d'obtenir leur aide dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron résolu

De mandater Aquatech pour réaliser

- Faire l'analyse et l'étude du préavis sur l'exploitation de votre ouvrage municipale d'assainissement des eaux usées ou le fera dans un futur proche.
- Remettre un sommaire des changements qui seront effectif au 1er janvier de l'année qui le suit et aussi mettre en lumières les points qui relèvent de l'ingénierie.

Pour la réalisation des services d'exploitation décrit Description du mandat, les honoraires seront sur une base forfaitaire de 1 800,00\$ et des tarifications additionnelles advenant le besoin de se déplacer à vos installations ou autres.

ADOPTION : 6 POUR

2024-10-07 ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour le service aux sinistrés sur le territoire de la municipalité.

QUE le Maire, Monsieur Hervé Provencher, et la directrice générale greffière-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer cette entente.

QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle à raison de 0.20\$ par personne sur son territoire, pour un total de 240,60\$.

ADOPTION : 6 POUR

DÉPÔT RAPPORT DE VISITE DE RECONNAISSANCE BARRAGE

La directrice générale dépose le rapport de visite de reconnaissance du barrage Bazin – réalisé par Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement en date du 25 septembre dernier.

2024-10-08 ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

CONSIDÉRANT QUE 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1 et 134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01))

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que

Le conseil municipal atteste ce qui suit

1. Pendant la durée entière du mandat actuel en tant qu'élu municipal ainsi que pour tout mandat subséquent, l'élu accepte de recevoir la notification par moyen **technologique des documents qui sont destinés, incluant notamment, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout avis de convocation à une séance extraordinaire du conseil ;**
2. Cette acceptation est applicable dans tous les cas où la notification de documents par moyen technologique est permise par la loi, que ce soit pour le présent ou pour l'avenir ;
3. Par conséquent, l'élu accepte de recevoir la notification des documents qui lui sont destinés par la transmission de ceux-ci par courriel ;
4. Pour toute la durée du présent mandat ainsi que pour tout mandat subséquent, l'élu s'engage à ce que l'adresse courriel ci-haut mentionnée demeure active et s'engage par ailleurs à consulter celle-ci avec diligence, compte tenu de l'importance des documents qui pourront m'être notifiés à cette adresse ;
5. Advenant que l'adresse courriel devenait invalide, l'élu s'engage à en informer le plus rapidement possible la directrice générale.

ADOPTION : 6 POUR

2024-10-09 POLITIQUE DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCELEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Claude a adopté une telle politique le 4 mars 2019 (résolution n° 2019-03-15) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Claude s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Claude ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu à l'unanimité de :

QUE la municipalité de Saint-Claude abroge la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 4 mars 2019 résolution n° 2019-03-15).

QUE la municipalité de Saint-Claude adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

ADOPTION : 6 POUR

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET POLITIQUE EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS - ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Monsieur Provencher, maire, informe l'assistance qu'il a eu une vérification et mise à jour sans changement de la politique de confidentialité et protection des renseignements adopté en 2023.

**DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (ÉTAT COMPARATIF)
(01-01-2024 AU 30-09-2024)**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 30 septembre 2024.

Le tout est le début des étapes pour l'adoption du budget 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- Suivi pour l'étude du barrage et investigation
- Dépenses d'entretien au niveau de la voirie

2024-10-10 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202400892 à 202400980 pour un montant total de 220 381,26\$.

Les paies du mois de septembre 2024 pour un total 37 246,75\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de septembre 2024.

VARIA

SEANCE D'INFORMATION

Monsieur Provencher, maire, invite la population à venir à une séance d'information, jeudi 24 octobre prochain à 18h30 au Centre Aux Quatre Vents pour présenter un projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel et communautaire sur le terrain de l'ancienne caisse.

SEANCE EXTRAORDINAIRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Monsieur Provencher, maire, annonce la tenue d'une séance extraordinaire, jeudi 24 octobre prochain à 20h au Centre Aux Quatre Vents pour débiter le processus du règlement d'emprunt pour la construction du bâtiment et l'emprunt.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Marco Scrosati.

HEURES : 20 heures et 20 minutes.

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale
Greffière-trésorière